

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation : L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SESV, légalement convoqué, s'est réuni à Cuffies sous la Présidence de M Benoit LETRILLART

7 décembre 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
89	60	63

Transfert des résultats
de Nouvron, Osly,
Fontenoy, Mont-Notre-
Dame, Bagneux
(adhésions au 1er
janvier 2020)

n° 94.

PRESENTS :

Mesdames FELCZAK, JULVE représentée par M CARON, POTEL, MARTIN, COTTEREAUX représentée par M FALLET, DRIVIERE, HOICHE, GAUTIER, POTTIER, DELVAL ;
Messieurs MATHAUT, TOUSSAINT, BOUVIER, BIONNE, MONTARON, BEZIN, HERTAULT, FOURRIER représenté par M GLADIEUX, PONCELET, LESOURD, JEUX, TEMPLIER, JOLLY, MOLCARD, LALU, BOULLE, WATIER représenté par Mme LEDOUX, NELATON, LETRILLART, MALHOMME, DELACOUR, DE FAY, ZIMMER par M FOSTIER, THOMA, SAMIER, DESTRI, BOUDEELE, DAVALAN, MAURICE, LEROUX Luc, VILLEVOYE, LAFLEUR, SIMON, PALMA CASTILLO, SELIER, RECKE, DUFORET, COLOMBO, ROSSE, ROCHARD, BARTIZEL, TASSIN, LALLIER représenté par M DUFOUR, GOBBE, BOMBART, FAYE, THIEL, LEMISTRE, MUZART, LECLERE

POUVOIRS :

M MITTELETTE avait donné pouvoir à Mme DRIVIERE
M DAVIN avait donné pouvoir à M LETRILLART
M REBEROT avait donné pouvoir à M MAURICE

ONT ASSISTE A LA SEANCE :

Messieurs NOEL, BATTEFORT, CENDRA, JUSTINE, HENIQUE, et HUBERT Antoine

Secrétaire de séance : M HERTAULT Hervé

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les communes de Osly-Courtil, Fontenoy, Nouvron-Vingré, Bagneux et Mont-Notre-Dame ont adhéré au SESV le 1^{er} janvier 2020. Le comité syndical et les communes concernées doivent délibérer de façon concordante sur le transfert des résultats (CA 2019). Le transfert des biens a fait l'objet d'une délibération en juillet 2020

Le montant du transfert des résultats est établi comme suit :

CA 2019	Fonctionnement	Investissement	Résultats transférés
Osly-Courtil	0 €	8 906.80 €	8 906.80 €
Fontenoy	0 €	15 269.00 €	15 269.00 €
Nouvron-Vingré	-33 230.79 €	104 959.75 €	71 728.96 €
Bagneux	1 303.22 €	12 426,42 €	13 729,70 €
Mont-Notre-Dame	76 077,69 €	-25 268.79 €	50 808.90 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité, les montants des transferts des résultats tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

02 FEV. 2021